



## LISTE D'ATTENTE POUR LA PROMOTION D'ACTIONS GRATUITES

-

### TERMES ET CONDITIONS

1. BUX B.V. (« **BUX** ») offre des actions gratuites aux premiers utilisateurs qui s'inscrivent sur la Liste d'attente de BUX Zero, disponible sur le site internet de BUX (« **Liste d'attente** »), et qui ouvrent ensuite un compte d'investissement dans l'application d'investissement BUX Zero (« **application BUX Zero** »), comme il est mentionné dans les conditions spécifiées ci-dessous.
2. Pour être admissible et accéder à cette Promotion, tu dois :
  - a. T'inscrire sur la Liste d'attente disponible sur le site internet de BUX ;
  - b. Accepter les termes et les conditions générales de la Liste d'attente sur la Promotion d'Actions Gratuites (« **Promotion** ») et du Consentement au Marketing lors de la souscription à cette promotion sur le site internet de BUX ;
  - c. Ouvrir un compte d'investissement dans l'application BUX Zero une fois l'application disponible dans l'App Store d'Apple ou le Google Play Store.
3. Cette offre est limitée aux 100 000 premiers utilisateurs qui se sont inscrits à cette Promotion et qui ont ensuite ouvert un compte dans l'application BUX Zero.
4. Si tu es sélectionné(e) pour recevoir une action gratuite, tu recevras l'action dans l'application BUX Zero au cours d'un délai maximum de quinze jours ouvrables après l'ouverture d'un compte d'investissement dans l'application BUX Zero.
5. Les actions peuvent également être réparties entre les utilisateurs qui ont invité des ami(e)s à rejoindre la Liste d'attente.
  - a. Les ami(e)s invité(e)s doivent avoir souscrit à la Liste d'attente et ouvert un compte d'investissement dans l'application BUX Zero ;
  - b. Les utilisateurs qui ont invité un(e) ami(e), et qui ont par la suite ouvert un compte d'investissement dans l'application BUX Zero, pourront recevoir une action supplémentaire pour chaque ami(e) invité(e), en fonction des disponibilités ;
  - c. Si tu es sélectionné(e) pour recevoir une ou plusieurs actions supplémentaires en invitant tes ami(e)s, tu recevras ces actions dans l'application BUX Zero au cours d'un délai maximum de quinze jours ouvrables après que les critères énoncés aux articles 4a et 4b auront été remplis.

6. Le nombre maximal d'actions que tu peux recevoir en tant qu'utilisateur est de dix actions.
7. La décision quant à l'éventuelle distribution des actions est prise à la discrétion de BUX uniquement, et n'est pas négociable.
8. Tu n'es admissible qu'une seule et unique fois à cette Promotion. Si tu t'es inscrit(e) à la Liste d'attente à plusieurs reprises et que tu as créé plusieurs comptes dans l'application BUX Zero, seul le premier compte d'investissement ouvert est éligible pour participer. Les autres comptes sont exclus de la participation.
9. BUX est le seul et unique arbitre de cette Promotion et se réserve le droit de modifier, d'étendre, de prolonger ou d'empêcher cette Promotion à tout moment et sans préavis. Nous t'informons de tout changement apporté à cette Promotion et / ou à ses conditions en mettant à jour notre site internet. Nous te recommandons de consulter régulièrement notre site internet pour te tenir au courant de ces mises à jour.
10. Si BUX détecte toute forme de fraude, d'abus ou de mauvaise utilisation de cette Promotion, tu seras immédiatement exclu(e) de cette promotion et nous pourrions récupérer toutes les actions qui t'ont déjà été attribuées.
11. BUX se réserve le droit de retenir tout prix pour lequel un utilisateur participant est sélectionné, s'il est d'avis que l'esprit de cette Promotion est utilisé de manière abusive ou que des agissements anormaux sont observés. BUX règlera tous les différends, couverts ou non par les présentes conditions, de manière juste et appropriée et sa décision concernant un différend sera définitive.

Les services d'investissement de BUX Zero sont fournis par BUX B.V. BUX B.V. est enregistrée auprès de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée et réglementée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten - AFM).